

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCIONZIER**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°DELC2026_S208
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Scionzier sous la Présidence de Monsieur Sandro PÉPIN.

Étaient présents : MM Sandro PÉPIN, Jean-Marie DELISLE, Carmelo FOTIA, René BOITEAU, Mmes Josette DUMONT, Josette DESBIOLLES, Catherine GAL, Lilia BELAOUAD, DEVILLAZ Marinette, Maria GONCALVES.

Absents excusés : Mme RAPACCIOLI Alexandra donne pouvoir à Mme DUMONT Josette.

Mme Josette DUMONT est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11 Date de la convocation : 16/04/2026

OBJET : SECOURS EXCEPTIONNELS DE FIN D'ANNEE EN FAVEUR DES ENFANTS HANDICAPES.

Le Conseil d'Administration est sollicité en vue de se prononcer sur le principe d'une reconduction des « secours » de fin d'année traditionnellement versés aux enfants mineurs de SCIONZIER porteurs de handicaps et scolarisés dans différents établissements spécialisés. Pour mémoire en 2025 une allocation de 200 € (deux cents euros) est délivrée en vertu d'une liste établie et tenue régulièrement à jour.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Vu ses délibérations antérieures portant sur le même objet,

Vu le budget primitif 2026,

APPROUVE, à l'unanimité, la reconduction, pour l'année 2026, du secours apporté à l'ensemble des enfants domiciliés à Scionzier et scolarisés dans les différents établissements scolaires spécialisés.

FIXE à 200 € le montant forfaitaire de l'aide individuelle du CCAS.

CHARGE, Monsieur le Président à liquider la dépense au vu de la liste des enfants mineurs concernés.

Le Maire
Président du CCAS
Sandro PÉPIN

